

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Objet : *Autorisation et réglementation*
VENTE AU DEBALLAGE « BROC MUSIQUE »

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par MONSIEUR HUBERT THIBAUT

ARRETONS :

Article 1^{er} : Mr THIBAUT est autorisé à organiser une vente au déballage le 22 SEPTEMBRE 2024, square Sarret de Grozon, 39600 ARBOIS.

Article 2 : Le permissionnaire devra se conformer aux dispositions légales et en outre aux suivantes :

-Ouverture et tenue à jour d'un registre permettant l'identification des vendeurs, coté et paraphé au préalable par nos soins.

-Mise à disposition de ce registre au profit de :

- la Gendarmerie
- les Douanes
- les Services Fiscaux
- la Concurrence et la consommation

Article 3 : L'organisateur, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application et du respect des dispositions du présent arrêté.

Article 4 : L'organisateur pourra faire sa publicité à concurrence de cinq affiches par entrée de ville. Aucune publicité ne pourra être apposée à l'intérieur de l'agglomération.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale
- Mr HUBERT THIBAUT organisateur

Arbois, le 30 JUILLET 2024
La Maire, Valérie DEPIERRE

